



Confédération paysanne  
des Côtes-d'Armor

# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

## OFFRE D'EMPLOI - SEPTEMBRE 2022

### **Animateur.rice syndical.e de la Confédération Paysanne des Côtes d'Armor CDI temps plein (35h/semaine) - SAINT BRIEUC -**

#### **Contexte**

En cohérence avec les objectifs de la Confédération Paysanne Nationale et en lien avec la Confédération Paysanne Bretagne, la Confédération paysanne des Côtes d'Armor assure la représentation et la défense des intérêts des paysan.ne.s se reconnaissant dans ces objectifs ainsi que la promotion et le développement de l'agriculture paysanne.

Pour cela, l'animateur.rice travaille au plus près de l'équipe syndicale comme un facilitateur de l'action collective et de la circulation de l'information.

Il.elle assure le lien avec les adhérent.e.s par les outils de communication à sa disposition et apporte aux militants un appui technique et organisationnel dans la réalisation des actions de la structure. Il.elle assure la communication du syndicat auprès des médias, des citoyen.ne.s, des politiques et autres partenaires divers.

L'animateur.rice de la Confédération Paysanne 22 travaille au sein d'une équipe de 5 salarié.e.s, animateurs.rices d'Agriculture Paysanne 22 et de la CIAP 22. Il.elle travaille en lien avec les animateurs.rices des Confédérations des autres départements bretons ainsi qu'avec l'animatrice de la Confédération Paysanne Bretagne.

#### **Missions**

##### **1 - Animation de la vie du syndicat**

- Assurer le relais d'informations auprès des adhérent.e.s et des équipes syndicales
- Organiser les réunions de bureau et de comité départementaux ainsi que l'Assemblée Générale annuelle
- Suivre et relayer les sollicitations et demandes des adhérent.e.s, partenaires, des institutionnels, etc.
- Appui logistique à l'organisation des événements syndicaux (manifestations, journées d'information thématique, fête de l'agriculture, etc)
- Rédaction de communiqués de presse, d'articles, de courriers, etc.
- Animer et mettre en place des dynamiques territoriales ainsi que des groupes de travail thématiques

##### **2- Diffusion de l'information et communication**

- Gestion de la publication du journal du syndicat (en projet)
- Communiquer sur les actions de la structure via mailing, réseaux sociaux et site

Confédération paysanne des Côtes-d'Armor

« Espace syndical » - 93 boulevard E. Prigent - 22000 Saint-Brieuc / Tel. 02.96.94.16.68 / 22@confederationpaysanne.fr

int et, dont lettre info 2 fois par mois.

### 3- Gestion financière de la structure

- Recherche de financements, dont activités pour l'autofinancement
- Appui à la gestion financière et administrative de la structure en lien avec le trésorier

### 4- Actions de développement en lien avec Agriculture Paysanne 22

- Mise en place et animation de formations

### Profil souhaité

- Profil bac + 2, formation en développement local / communication / animation et/ou expériences et compétences dans ces domaines
- Une expérience concrète dans le milieu associatif ou syndical en tant qu'administrateur, bénévole ou salarié serait un plus
- Sensibilité pour l'agriculture paysanne et le projet de la Confédération paysanne
- Bonnes capacités d'animation de groupes
- Compétences rédactionnelles
- Connaissance des acteurs (OPA, syndicalisme) et politiques du développement agricole et rural (PAC)
- Bonne maîtrise des outils informatiques et d'internet
- Sens de l'autonomie et de l'organisation, capacité d'initiative, aisance relationnelle.
- Notions de comptabilité

### Conditions de travail

- Contrat en CDI à temps plein (35h/semaine) basé au local de la Confédération paysanne 22 (à Saint-Brieuc)
- Permis B indispensable et véhicule personnel obligatoire
- Réunions en soirées ponctuelles, ou week-end si action syndicale
- Rémunération selon convention collective de la Confédération paysanne (pour indication, échelon 1= 2208.63€ brut/mois pour un temps plein) + prise en charge des frais de déplacements professionnels à hauteur de 0.45 €/km + mutuelle d'entreprise niveau de garantie supérieure prise en charge à 50% par l'employeur
- Poste à pourvoir **idéalement début septembre**
- Réception des candidatures **jusqu'au 7 août ; Entretien entre le 16 et le 19 août**

CV et lettre de motivation en format pdf (CV\_Nom\_Prénom\_Candidature ; LM\_Nom\_Prénom\_Candidature) à **envoyer au plus tard le dimanche 7 août par mail à : [22@confederationpaysanne.fr](mailto:22@confederationpaysanne.fr)**

Confédération paysanne des Côtes-d'Armor

« Espace syndical » - 93 boulevard E. Prigent – 22000 Saint-Brieuc / Tel. 02.96.94.16.68 / [22@confederationpaysanne.fr](mailto:22@confederationpaysanne.fr)